



N°6193  
Reçue le 13.05.2022  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Fernand Etgen  
Luxembourg, 13.05.2022

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 13 mai 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé.

- J'aimerais savoir de Madame la Ministre combien de médecins ont introduit une demande d'autorisation d'exercer au Luxembourg au courant des cinq dernières années ?
- Quelles sont les origines de ces médecins et quelles sont leurs spécialités ?
- Combien de ces demandes ont été avisées favorablement et combien de ces médecins exercent réellement au Luxembourg et le cas échéant dans quelles structures ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mars Di Bartolomeo'.

Mars Di Bartolomeo  
Député



**Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 6193 du 13 mai 2022 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo.**

- J'aimerais savoir de Madame la Ministre combien de médecins ont introduit une demande d'autorisation d'exercer au Luxembourg au courant des cinq dernières années ?

Les chiffres ci-dessous renseignent sur le nombre de médecins qui ont introduit une demande d'autorisation d'exercer au Luxembourg pour les cinq dernières années :

- 2017: 337
- 2018: 399
- 2019: 384
- 2020: 447
- 2021: 491

- Quelles sont les origines de ces médecins et quelles sont leurs spécialités ?

Le ministère de la Santé ne dispose pas de statistiques reprenant le détail des origines des médecins ayant introduit une demande d'autorisation d'exercer.

Concernant les spécialités des médecins ayant bénéficié d'une autorisation d'exercer, il est fait référence à la réponse à la question parlementaire 6080 du 20 avril 2022 des honorables députés André Bauler et Gilles Baum qui énumère les différentes spécialités pour lesquelles des autorisations ont été délivrées. S'ajoutent aux spécialités énumérées dans la réponse à la question parlementaire 6080, les médecins-généralistes, les médecins-dentistes, les médecins-dentistes-spécialistes ainsi que les médecins-vétérinaires.

- Combien de ces demandes ont été avisées favorablement et combien de ces médecins exercent réellement au Luxembourg et le cas échéant dans quelles structures ?

Les chiffres ci-dessous renseignent sur le nombre de médecins qui ont bénéficié d'une autorisation d'exercer :

- 2017: 287
- 2018: 325
- 2019: 297
- 2020: 323
- 2021: 355

Il n'est pas possible de retracer de manière rétroactive combien de ces médecins étaient effectivement actifs durant les années 2017 à 2020. Le nombre de médecins-spécialistes actifs au 31 décembre 2021 a été renseigné dans la réponse à la question parlementaire, à savoir 1.668 médecins-spécialistes. A cela s'ajoutent les médecins-généralistes, les médecins-dentistes, les médecins-dentistes-spécialistes et les



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

médecins vétérinaires, ce qui porte le nombre total des médecins exerçant au Luxembourg pour 2021 à 3.418.

En ce qui concerne les structures dans lesquelles les médecins sont actifs, ils travaillent soit dans leur cabinet médical, soit dans un établissement hospitalier, soit chez un employeur privé, soit auprès de l'Etat.

Luxembourg, le 17 juin 2022

La Ministre de la Santé

(s.) Paulette Lenert